

## **Règlement :**

**Article 1 :** Cette manifestation est organisée par l'association Mange ta soupe ! association loi 1901 et se déroulera le dimanche 19 octobre 2014 sur la place du marché aux pommes de 10h à 17h.

**Article 2 :** Les bulletins d'inscription devront être dûment remplis et retournés dans les meilleurs délais. Les réservations seront enregistrées dans l'ordre de réception. Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'annuler toute candidature qui, à leur avis, serait à même de troubler le bon ordre ou la moralité de cette manifestation sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité de toutes sortes.

**Article 3 :** **La manifestation a lieu en extérieur. La vente de gros outillage n'est pas autorisée.**

**Article 4 :** Par leur inscription, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'organisation en cas de perte, vol, détérioration, etc. **des produits exposés qui restent sous leur entière responsabilité et à leurs risques et périls. Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place, sous peine de poursuite..**

**Article 5 :** Les exposants devront, dès leur arrivée, se faire connaître auprès des organisateurs.

**Article 6 :** L'association organisatrice reste la seule instance compétente pour annuler ou non la manifestation en cas d'intempérie(s). Elle pourra alors décider librement du report ou de l'annulation de la manifestation.

**Article 7 :** Les organisateurs déclinent toute responsabilité vis à vis des exposants sur leur situation juridique et fiscale. Ils se réservent le droit de réorganiser les emplacements qui ne seront pas occupés à partir de 10h00. **Les organisateurs ne pourront être tenus responsables au cas ou un agent ou tout représentant assermenté interdirait à l'exposant de participer pour installation non conforme.**

**Article 8 :** Les exposants pourront prendre possession de leur emplacement à partir de 9 heures, et s'engagent à rester jusqu'à la fin de la manifestation.  
Les véhicules sont interdits sur les emplacements.

**Article 9 :** **La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement.**  
Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux.

**Article 10 :** Le présent règlement est à disposition sur le site de l'association.